

LE TRAIT D'UNION DE LA FÉDÉRATION

la newsletter officielle des Services Publics CFE-CGC



Edito

par Stanislas GAUDON

FONCTION PUBLIQUE : LA RENTREE DE TOUS LES DANGERS !!

Le 8 février 2024 le ministère de la transformation et de la fonction publiques a retrouvé des couleurs et la fédération des services publics a repris le chemin du dialogue social.

Lors d'une audience de 2 heures avec le ministre, les légitimes revendications des agents publics ont été portées. Qu'ils soient fonctionnaires contractuels ou ouvriers d'état : projet de loi fonction publique, rémunérations et carrières, protection des agents, Egalité professionnelle, logement, formation professionnelle, indemnité de résidence supplément familial du traitement

Pour mettre en place un vrai projet ambitieux pour la fonction publique de demain, la ligne budgétaire doit être ouverte sans subir l'austérité des finances publiques ; c'est pour cela que la fédération revendique une loi de programmation Fonction Publique.

La déclaration de BERCY suivie d'un décret actant l'annulation de 10 MILLIARDS D'EUROS de crédits, sonne comme une déclaration de guerre et un mépris affiché pour tous ceux qui s'engagent au quotidien dans la grande mission du service public.

Policiers, pompiers, enseignants, infirmiers, aides-soignants, agents territoriaux greffiers, agents pénitentiaires, des douanes, de l'ONF, de l'OFB, de l'agence de l'eau, agents de la défense, venez gonfler les rangs des mobilisations le 19 mars !!!

Un seul mot d'ordre : POUVOIR D'ACHAT !!!!

Pour l'instant, à quelques mois des JO à Paris le gouvernement est sur la 1ère marche avec la médaille d'or dans la catégorie des mauvais signaux aux agents publics. Il est temps de faire disparaître cette discipline mortifère de la casse organisée des Fonctions Publiques des versants Etat, Territoriale, Hospitalière et des Etablissements Publics.

Ce mois ci dans votre Newsletter

Formations
syndicales - 2

Analyse
des contentieux - 3

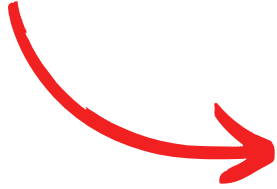
Activité fédérale - 3
séminaire de Lille - 4

Nos actualités - 5

Les publications
officielles - 6

FORMATION SYNDICALES :

Le stage de Bordeaux a été annulé faute de candidats. Mais d'autres stages sont prévus !



PROCHAINES DATES
« INITIATION AU SYNDICALISME » :

16 ET 17 AVRIL : MARSEILLE

21 ET 22 MAI : LILLE

18 ET 19 JUIN : PARIS



Inscrivez vous sur le site internet de la Fédé:

<https://cfecgcfp.org/formation/>





ANALYSE DES CONTENTIEUX :

C'est une nouveauté ! Depuis janvier 2024, les adhérents déclarés qui ont besoin d'une analyse juridique pour un recours contentieux de fond ou de forme à portée collective pour le syndicat ou la fédération peuvent utiliser une fiche de renseignement qui sera remplie par l'adhérent.

L'organisation syndicale envoie cette fiche et les pièces de procédure à la Fédération. Celle-ci fera une première analyse du dossier puis enverra, si besoin, une demande d'examen auprès d'un avocat confirmé et conventionné de la fédération.

Cette première analyse est prise en compte par la Fédération.

Si le contentieux est de nature fiable et intéressant alors il peut y avoir un suivi du recours entre l'OS et l'avocat par le biais d'une convention.

L'ACTIVITE FEDERALE DU MOIS DE FEVRIER :

- **Le 01 février :** GT projet de décret relatif au vote électronique.
- **Le 05 février :** GT sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- **Les 08 février et 09 février :** CODIR de la Fédération en présence des délégués fédéraux et réunion avec nos représentants dans les Unions Régionales à LILLE. Cf article supra.
- **Le 14 février :** GT Egalité professionnelle.
- **Le 19 février :** Réunion préparatoire CSFPE.
- **Le 26 février :** CODIR Confédéral.
- **Le 27 février matin :** CSFPE sur la prévoyance.
- **Le 27 février après-midi :** Formation Spécialisée « Examen des questions relatives aux évolutions de l'emploi public, à la politique des retraites dans la fonction publique et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents publics » du CCFP.
- **Le 28 février après-midi :** GT Accord Prévoyance.
- **Le 29 février matin :** GT Vote électronique.



Un grand merci à tous les participants à ces réunions et à tous ceux qui nous ont apporté leur expertise.

SEMINAIRE LILLE :

Le 08 Février, la fédération a organisé un CODIR décentralisé. L'après-midi, les membres du CODIR ont pu rencontrer les délégués fédéraux et les représentants de la Fédération dans les Unions Régionales. Le Président de la Confédération *François HOMMERIL* ainsi que M. *Eric LABOURE*, délégué national ont répondu favorablement à notre invitation. La réunion a permis d'apporter un regard éclairé sur les rôles joués par chacun dans le développement.

Le 09 février, madame *FARIDA KARAD*, Trésorière de la Confédération est venue expliquer le rôle de la Confédération dans le développement au sein des régions et unions du point de vue trésorerie.

Ce séminaire a permis de créer des rencontres, de parler des sujets syndicaux et de redynamiser les équipes et surtout de montrer la puissance du travail en équipe pour faire entendre nos revendications.



NOS ACTUALITES:

**ENFIN UN MINISTRE DÉDIÉ À LA FONCTION PUBLIQUE
ET À SA TRANSFORMATION.**



**UNE RÉUNION DE L'INTERSYNDICALE LE 26 FÉVRIER POUR PRÉPARER LA MOBILISATION
DU 19 MARS.**



Communiqué de presse

URGENCE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

TOUTES LES ORGANISATIONS SYNDICALES

APPELLENT A LA MOBILISATION LE 19 MARS

Les organisations syndicales de la fonction publique Cfdt, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans une situation d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Pour l'égalité salariale et professionnelle, la journée internationale de lutte pour les droits des femmes le 8 mars sera une étape de mobilisation à laquelle nous apportons tout notre soutien.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Quelques semaines plus tard, il ajoute un plan de 10 milliards d'économies pour les ministères et les agent-es qui mettent en œuvre les politiques publiques. Les organisations syndicales dénoncent ces décisions, tant sur le fond que sur la forme. Les agent-es et les agents ne sont pas dans l'attente du « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement de leur travail et qui soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions. Elles et ils sont aussi dans l'attente des moyens pour accomplir les missions qui sont les leurs dans de bonnes conditions, y compris dans l'intérêt des usagers-ères.

Pour mettre un terme à la spirale de stigmatisation et de dévalorisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en matière salariale, les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le 19 mars prochain et les appellent à se mobiliser par tous moyens y compris la grève.

Bagnolet le 28 février 2024

LES PUBLICATIONS OFFICIELLES (LOIS ET DECRETS) ESSENTIELLES SUR FÉVRIER 2024

ETAT:

Décision du 19 février 2024 modifiant la décision du 26 janvier 2024 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire en faveur des fonctionnaires du ministère de l'intérieur et des outre-mer appartenant au corps de conception et de direction de la police nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 27 février 2024 portant approbation des règles professionnelles des commissaires de justice - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Décret n° 2024-142 du 23 février 2024 modifiant le décret n° 2015-1277 du 13 octobre 2015 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des directeurs des services de greffe judiciaires, aux emplois de directeur fonctionnel des services de greffe judiciaires, aux membres du corps des greffiers des services judiciaires et aux emplois de greffier fonctionnel des services judiciaires - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 22 février 2024 créant des dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 20 février 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 16 février 2024 modifiant l'arrêté du 26 juin 2017 portant application, dans les services d'administration centrale et les établissements publics relevant des ministères des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale, des sports, des dispositions du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 8 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 10 novembre 2017 fixant le taux de l'indemnité de fonctions pour les psychologues de l'éducation nationale - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 23 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'intérieur - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Arrêté du 6 février 2024 modifiant divers arrêtés relatifs aux conditions de règlement des frais de déplacement de personnels civils du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

TERRITORIAL :

Arrêté du 1er février 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

HOSPITALIER :

Arrêté du 13 février 2024 modifiant l'arrêté du 20 novembre 2023 fixant la liste des établissements mentionnés aux 3° à 6° de l'article L. 5 du code général de la fonction publique dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors-classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière - Légifrance (legifrance.gouv.fr)



*Ensemble, en 2024, continuons
à être les acteurs de notre avenir!*